

PROJET EXTENSION MALARTIC

Contribuer. Améliorer. Prolonger.

MOT DE L'ÉQUIPE

Dans le but de vous informer sur l'avancement des travaux liés au Projet Extension Malartic (PEM), nous avons le plaisir de vous présenter ce dépliant contenant plusieurs informations relatives au projet.

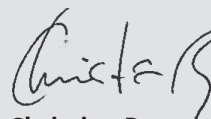
Depuis l'obtention des décrets gouvernementaux en avril 2017, le PEM est en cours de réalisation. Plusieurs travaux ont débuté à l'été 2017. Ceux-ci se divisent en deux catégories, soit les travaux miniers et les travaux routiers liés à la déviation de la route 117. Durant la période hivernale, les travaux miniers se sont poursuivis tandis que les travaux routiers ont été suspendus dû aux conditions climatiques. Les travaux routiers ont repris dans les dernières semaines.

Le présent dépliant contient de l'information sur les travaux qui se sont déroulés depuis le début du PEM, sur les travaux en cours ainsi que sur ceux à venir.

Par la même occasion, nous réitérons notre engagement à faire du PEM, un projet respectueux de l'environnement, du milieu et de l'ensemble de nos partenaires.

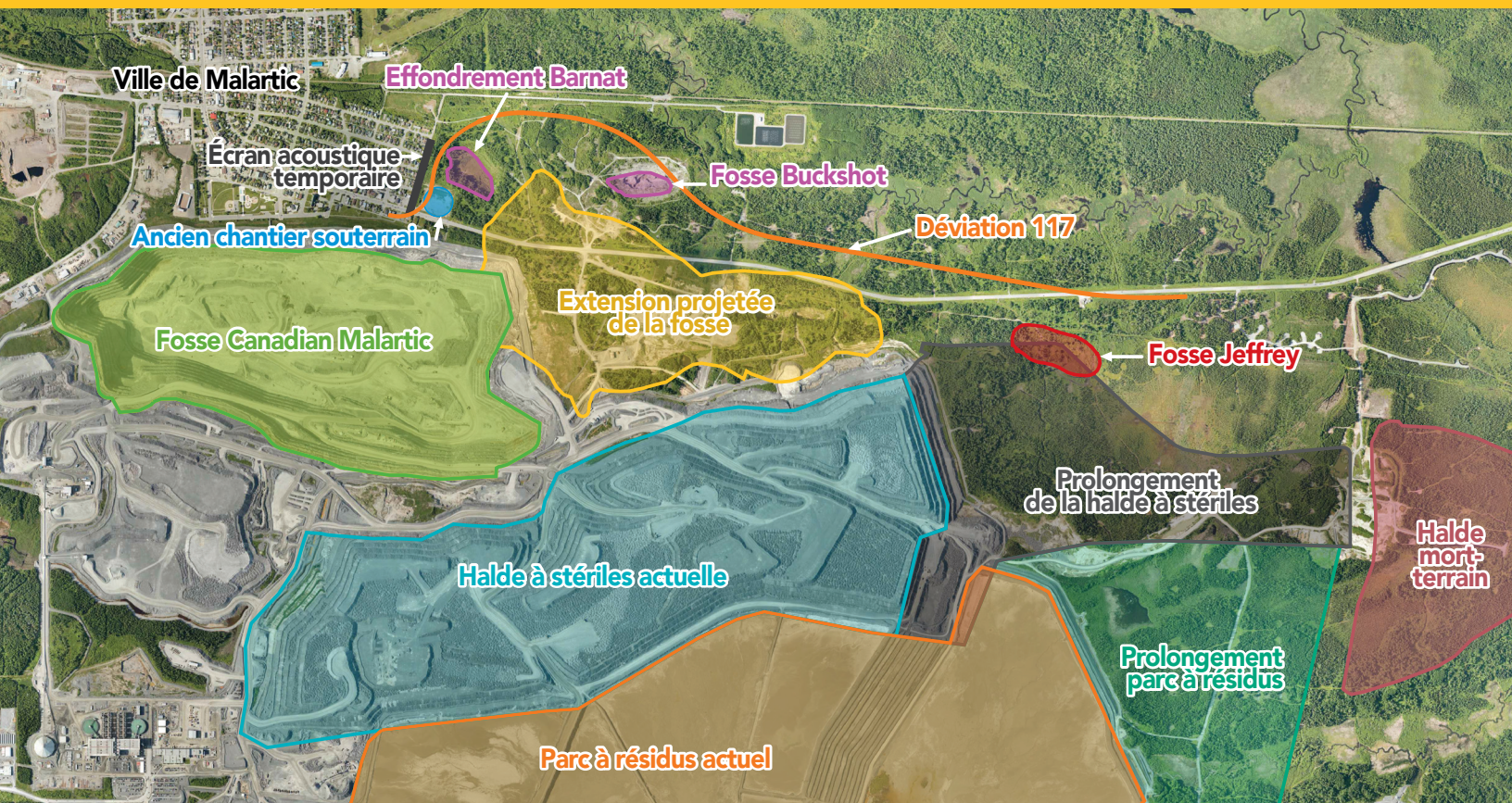


Serge Blais
Directeur général



Christian Roy
Directeur général adjoint

POSITIONNEMENT DES TRAVAUX



Grandes étapes du PEM :

Ligne de progression

Le Projet Extension Malartic a débuté en 2017. La déviation de la route 117 devrait se terminer à l'automne 2019 et l'exploitation de la fosse devrait débuter en 2020. Dans le but de respecter les échéanciers établis, plusieurs travaux sont prévus en 2018. Voici une ligne de progression du PEM indiquant les étapes majeures de celui-ci :

Printemps 2017	Été 2017	Automne 2017	Hiver 2018	Printemps 2018	Été 2018	Automne 2018	Hiver 2019
Obtention des décrets	Installation de l'écran acoustique temporaire sur l'avenue Champlain	Construction du pont temporaire au-dessus de la route 117		Déplacement de l'écran acoustique temporaire sur l'avenue Champlain	Travaux préparatoires butte-écran déviation		
	Déboisement de l'emprise de la route	Relocalisation de la conduite de gaz naturel sur le futur tracé de la route 117		Travaux de services publics aériens			
	Construction de la déviation temporaire	Démantèlement de quatre résidences pour la future entrée de la ville			Aménagement paysager de l'entrée de la ville au sud de la route 117		> 2020
	Travaux de décapage du mort-terrain						> 2020
	Installation de drains verticaux et de surcharges sur le futur tracé de la route 117		Remblaiement de la fosse Buckshot et de l'effondrement Barnat				> 2019
				Remblaiement d'un ancien chantier souterrain (sous le tracé de la future route 117)			
				À venir : Décapage et exploitation de la fosse Jeffrey			> 2019
				À venir : Travaux routiers			
				- Déblaiement et remblaiement du futur tracé de la route 117			
				- Transport de matériel rocheux - Installation de ponceaux			

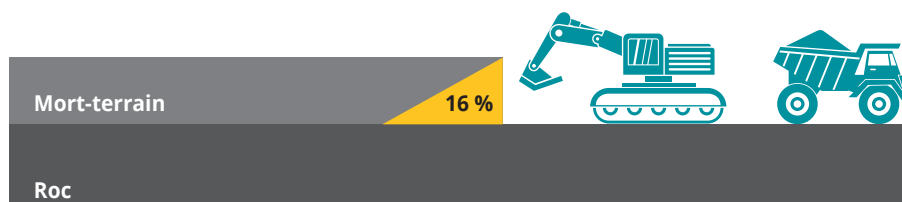
Statut des travaux

■ Réalisé ■ En cours ■ À venir

Informations sur les travaux en cours :

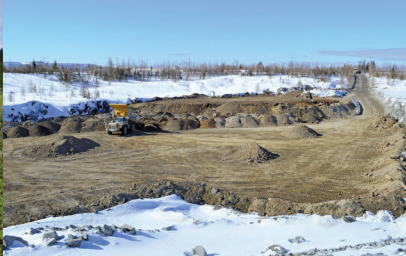
Travaux de décapage

- Le décapage consiste à retirer le mort-terrain (couche de sédiments) jusqu'au roc.
- Les travaux de décapage du mort-terrain pour l'exploitation de la future fosse se poursuivent. Ces travaux ont débuté en 2017 et se poursuivront jusqu'en 2020.
- Actuellement, environ 2 M de mètres cubes (m³) a été décapé sur environ 12 M. Ce qui représente un taux d'avancement d'environ 16 %.





Buckshot avant les travaux



Buckshot durant les travaux



Barnat avant les travaux



Barnat durant les travaux

Remblaiement de la fosse Buckshot et de l'effondrement Barnat

- Les deux dépressions, soit la fosse Buckshot et l'effondrement Barnat seront complètement remblayées afin de restaurer les deux sites et d'assurer la sécurité des usagers du territoire.
- En date de mai 2018, 100 % de la fosse Buckshot était remblayée.
- Les travaux de remblaiement de l'effondrement Barnat ont débuté en mai 2018.

Travaux de services publics aériens

- Comme les infrastructures aériennes actuelles de cablo-distribution et d'énergie interfèrent avec l'extension de la fosse Canadian Malartic, des travaux seront réalisés d'ici la fin de l'été afin de les relocaliser le long de la déviation de la route 117.

Mesures d'atténuation prévues pour le PEM :

Écran acoustique temporaire

L'une des principales mesures d'atténuation mise en place dans le cadre du PEM est l'écran acoustique temporaire. Il est constitué de conteneurs maritimes et habillé de panneaux illustrant une modélisation de l'aménagement final sur l'avenue Champlain afin d'embellir l'écran et d'assurer son intégration au paysage du quartier*. Cet écran permet de diminuer le bruit pouvant provenir des travaux.

L'écran a été installé en partie sur l'avenue Champlain à l'été 2017, afin de permettre la réalisation des travaux de déplacement de la conduite de gaz naturel sur une section de l'avenue (voir photo 1). La section qui n'était pas sur la chaussée de l'avenue Champlain a été déplacée afin de permettre la réalisation des travaux de la route et de la butte-déviation à l'est de l'écran acoustique temporaire (voir photo 2). La même rigueur a été appliquée pour le déplacement de l'écran acoustique que lors de l'installation de celui-ci.

** Note : Certains éléments du visuel pourraient être légèrement différents de l'aménagement (ex. : disposition et/ou grandeur des arbres)*

Utilisation d'abat-poussière sur le chantier de la déviation

Afin d'assurer une bonne gestion de la qualité de l'air en lien avec les travaux du PEM, l'équipe de projet s'assure d'étendre de l'abat-poussière (eau) sur le chantier lorsque les conditions climatiques sont favorables à la dispersion de la poussière. Si cette mesure ne s'avère pas efficace, une modulation ou un arrêt complet des travaux est effectué afin de s'assurer de respecter les normes en vigueur.



Plusieurs autres mesures d'atténuation sont utilisées dans le cadre du PEM. Pour en connaître davantage sur ces mesures, n'hésitez pas à contacter notre équipe de relations avec la communauté.



Photo 1 : installation initiale

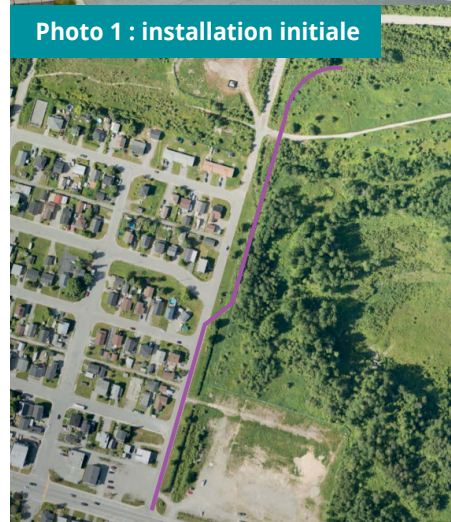
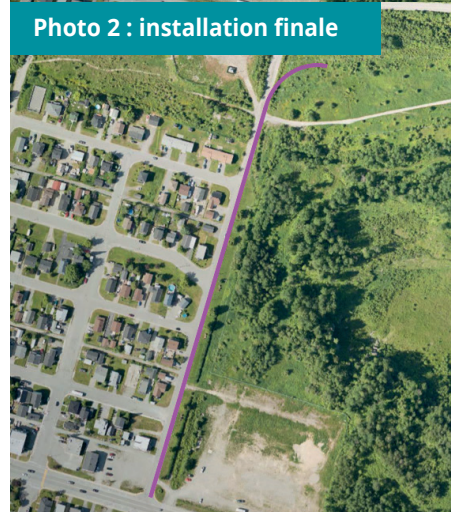


Photo 2 : installation finale



Mécanismes de suivi :



Dans le cadre des opérations minières, des mécanismes de suivi de la qualité de l'air et du bruit sont utilisés afin que l'exploitation de Mine Canadian Malartic s'effectue dans le respect des normes environnementales et de la communauté. Afin d'appliquer le même niveau de rigueur que pour l'exploitation de la fosse actuelle, des mécanismes de suivis ont été développés spécifiquement pour le PEM.

Station mobile de suivi de la qualité de l'air

Une station mobile de suivi de la qualité de l'air est utilisée afin de répondre aux besoins spécifiques du PEM. Cette station de mesure unique est déplacée afin d'analyser la qualité de l'air à différents endroits, selon les travaux en cours. Grâce à cette station, l'équipe de projet est en mesure de réagir rapidement afin de diminuer les impacts potentiels liés à la propagation de la poussière.

Stations acoustiques mobiles

Des stations acoustiques mobiles sont utilisées à différents endroits en ville ou sur le chantier afin de mesurer le bruit pouvant provenir des travaux. Ces stations sont reliées à un logiciel qui permet de suivre l'ambiance sonore en temps réel. Grâce à elles, l'équipe de projet peut, lorsque nécessaire, adapter les opérations de manière à réduire les impacts potentiels.

Performance environnementale :



859 894 TONNES

de sols contaminés aux métaux par les anciennes activités industrielles ont été retirées du milieu soit, sur le futur tracé de la route 117 et dans le secteur de l'extension de la fosse.



13 000 TONNES

de sols contaminés d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ont également été retirées du milieu.

Ces sols contaminés sont disposés de façon adéquate au parc à résidu afin d'être intégrés au processus de restauration du parc à résidus de la mine.

Mécanismes de communication

Afin de favoriser des échanges ouverts avec la communauté, nous avons mis sur pied plusieurs mécanismes de communication spécifiquement pour le PEM. Ces derniers s'ajoutent aux mécanismes existants. Pour toute question ou commentaire concernant le PEM, nous vous invitons à joindre notre équipe par l'un des moyens suivants :

📍 EN PERSONNE

Local de relations
avec la communauté
819 757-2225 poste 3425
650, rue Royale, Malartic

☎️ PAR TÉLÉPHONE

Casey Paradis – Agent d'information dédié
819 757-2225 poste 3426
Boîte vocale de l'équipe du PEM
819 757-2225 poste 3429

✉️ PAR COURRIEL

questionsprojetmcm@canadianmalartic.com

PROJET
EXTENSION
MALARTIC